



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUILLET 2023

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

**Absents avec pouvoir :**

Sylvie RENARD (arrive à 20h50) donne pouvoir à Marcel DUMAS

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Patrick PORNET donne pouvoir à Christine VALADE

**Absente sans pouvoir :** Lucie ROCH (arrive à 20h18)

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Chantal SAVARINO

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- **Cybersécurité – Mise à disposition par le Département de la Loire de la solution « Detoxio » proposée par l'entreprise « Serenicity » au profit de la commune de Perreux – Convention**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec le Département de la Loire et l'entreprise « Serenicity ».

Le Département de la Loire, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales », lancé par l'Etat et piloté par l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Informations souhaite proposer auprès des communes ligériennes volontaires une action sur la cybersécurité en lien avec la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity.

L'objectif de cette action est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locales du territoire. Dans ce cadre, l'entreprise Serenicity équipera les communes identifiées, du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui sera en capacité de mesurer les attaques en temps réel. Toutes les données récoltées permettront d'établir une cartographie des risques en matière de cybersécurité au niveau départemental.

La présente convention fixe les conditions de mise à disposition par le Département de la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity au profit de la commune de Perreux pour la mise en œuvre d'une politique cybersécurité.

La mise à disposition du boîtier et de la cartographie s'effectue à titre gratuit durant la durée de ladite convention (3 ans soit jusqu'au 30 juin 2026).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition par le Département de la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity.

- **Désignation d'un référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire (CDG 42)**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à désigner en qualité de référent déontologue des élus, Mme Elise Untermaier-Kerléo, retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire en raison de son expérience et de ses compétences et adhérer à la mission d'assistance de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire.

L'adhésion annuelle est fixée à 10 € par élu.

Lorsque le référent déontologue est saisi :

- Si la saisine est jugée irrecevable, aucune tarification n'est appliquée ;
- Si la saisine est recevable et que le référent déontologue a émis son avis, celui-ci est rémunéré, conformément aux barèmes en vigueur sur la base de 80 €.

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue reconnu pour son expérience et ses compétences ;

Considérant que le Centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Monsieur le Maire informe que cette personne viendra se présenter aux élus et expliquera sa mission lors d'une séance d'information sur Roanne au cours du troisième trimestre 2023.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation d'un référent déontologue des élus et cette adhésion à la mission d'assistance de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Tour de France**

Madame VALADE informe qu'après 4 mois de préparation, Perreux est prêt à recevoir le Tour de France ce jeudi 13 juillet. Plusieurs animations auront lieu dans le pré en face du futur cabinet médical. Avant le giratoire, le char est installé et des plantations d'œilletons d'inde seront faites pour écrire Perreux. Un courrier d'information a été adressé aux commerçants de la ZA et aux riverains des Plaines et également aux habitants demeurant le long de la RD 504 leur expliquant que cette voie serait fermée de 9h à 14h30.

Madame VALADE remercie les membres de la commission, les personnes bénévoles ainsi que Nathalie Cruzille pour tout le travail réalisé en amont de cette manifestation. Monsieur DUMAS remercie également Madame VALADE ainsi que Messieurs ALEX et LAREURE qui sont sur le terrain.

[Arrivée de Madame ROCH à 20h18]

Monsieur BOIRE ajoute que Monsieur Jean-Claude COMBY, speaker du Tour de France, souligne le travail remarquable pour un départ réel.

- **Recrutement d'un agent administratif**

Monsieur le Maire explique que depuis le 3 juillet un nouvel agent administratif est venu renforcer l'équipe, le but étant de décharger du temps à Madame CRUZILLE pour la réaliser du bulletin municipal jusqu'à la fin de l'année. Il s'agit d'un contrat de 6 mois, un bilan sera fait en fin d'année.

- **Retour sur l'exercice du PPI du barrage de Villerest**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu en sous-préfecture de Roanne sur le retour d'expérience relatif à l'exercice « Plan Particulier d'Intervention du barrage de Villerest » du 10 mai dernier. Il rappelle qu'un PC de crise était en mairie en présence de Monsieur PLACE, Monsieur le Maire, le garde champêtre et la Directrice Générale des Services. Tout au long de la journée, des actions ont été menées et des décisions ont été prises, elles ont été notées sur une main courante. Cet exercice a été très constructif et cette expérience permet d'apporter des évolutions.

Monsieur PLACE rappelle que cet exercice a permis de tester le Plan Communal de Sauvegarde et le nouvel outil, FR Alert, qui a été déclenché ce jour-là.

Monsieur le Maire ajoute que la communication avec les services de l'Etat a été compliquée. Les autres communes ont également fait le même constat.

- **Intervention de Monsieur PLACE**

Monsieur PLACE fait part à l'assemblée qu'il a suivi, ce jour, une visioconférence au sujet de l'épisode de fortes violences urbaines avec le Préfet de la Loire. Il s'agissait d'un point sur la situation ligérienne et de partager quelques pistes d'accompagnement envisagées.

- **Intervention de Monsieur le Maire**

Il informe qu'il a reçu en mairie l'agence immobilière côté transactions pour les maisons Deveaux et Favre. Cela permettrait de donner mandat à cette dernière qui se chargerait de trouver des investisseurs/personnes pour acheter ces biens. Monsieur le Maire propose de rédiger un cahier des charges et ainsi de s'assurer sur le devenir de ces deux biens une fois qu'ils seront vendus. Monsieur LAREURE pense que cette solution est bien mais s'interroge sur le levier de la commune. Monsieur le Maire lui répond que le cahier des charges sera une condition de vente comme une servitude. Monsieur DUMAS demande si ces deux biens peuvent faire l'objet des baux emphytéotiques comme l'ancienne cure. Monsieur le Maire informe ce dernier qu'Ophéor n'est pas intéressé.

[Arrivée de Madame RENARD à 20h50]

Après débat, il est décidé à l'unanimité, qu'il sera noté sur le cahier des charges :

- Maison Deveaux : la commune restera propriétaire de la pointe vers le carrefour des feux tricolores et du parking en face de l'immeuble. Un aménagement sera réalisé pour embellir l'entrée du village après avoir démoli la pointe.
- Maison Favre : la couverture, la zinguerie et la toiture sont en très bon état. Il sera proposé dans le cahier des charges de faire des logements à usage d'habitations et très peu de locations saisonnières. La démolition des garages dans la cour sera possible en prévoyant des places de stationnement. Il propose également de faire en rez-de-chaussée une zone pour de l'artisanat d'art et des logements au-dessus. En ce qui concerne l'artisanat d'art, il faudra une vigilance sur la nuisance sonore.

Monsieur le Maire explique que le porteur de projets fera certainement une négociation. Madame VALADE informe qu'une estimation aux domaines sera faite.

Monsieur DUMAS demande qu'en est-il des travaux de la grange à côté de la mairie et qu'elle est son devenir ? Monsieur le Maire lui répond que les travaux de renforts ont été réalisés et qu'il reste la réfection de la toiture, la commande est passée. Par la suite, un aménagement intérieur devra être entrepris pour faire des salles de réunions à l'avenir.

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour afin d'approuver les modalités des deux mandats simples de vente proposées par l'agence immobilière côté transactions relatif aux mises en ventes des deux maisons actuellement vacantes. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.*

[Départ de Monsieur DUCROS]

Concernant la maison à pans de bois, Monsieur ALEX demande si les travaux intérieurs seront réalisés très prochainement. Monsieur le Maire lui répond que ce bien est destiné à accueillir le point informations en 2024, les travaux seront exécutés lorsque les travaux du cabinet médical seront terminés. Monsieur DUMAS souhaite qu'une visite soit réalisée prochainement, les travaux étant quasiment terminés.

- **Mouvement de personnel au service technique**

Monsieur le Maire informe qu'un agent ne renouvelle pas son contrat au 13 juillet prochain. De plus, il est rappelé qu'un agent a fait valoir son droit à la retraite le 31 mai dernier. Ainsi, cette période est compliquée en raison d'une surcharge de travail. Monsieur ALEX demande si la commune prévoit d'embaucher. Monsieur le maire lui répond qu'actuellement, la commune a conventionné avec Messidor, un organisme d'insertion. Ces personnes viennent entretenir la place des Franchises et Les Plaines. Un bilan sera réalisé en fin d'année. Monsieur le Maire ajoute qu'un renfort des équipes doit être réfléchi pour avril 2024.

- **Fête patronale de Perreux**

Monsieur LAREURE rappelle que la fête patronale aura lieu ce week-end. Vendredi soir aura lieu Perreux en fête en association avec la SAC, suivi des festivités le samedi avec, entre autres, les inter quartiers, la fête foraine et le feu d'artifice. Et pour clôturer ce week-end festif, un concours de pétanque aura lieu le dimanche. Sans oublier le pique-nique géant de Chervé où la population est invitée à y participer et visiter les nouveaux locaux du lycée, à partir de 10h.

## RAPPEL DE DATES

- Prochain Conseil Municipal : jeudi 21 septembre 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.



141

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Chantal SAVARINO



142

*[Handwritten signature]*